



**HAL**  
open science

# Neuf récits de sièges de villes dans la Bourgogne au Moyen Âge

Hervé Mouillebouche

► **To cite this version:**

Hervé Mouillebouche. Neuf récits de sièges de villes dans la Bourgogne au Moyen Âge. Christian Sapin et Pierre Pinon. Les fortifications urbaines en Bourgogne Actes du colloque tenu à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or) les 10 et 11 juin 2011, Centre d'étude médiévale / Société des sciences de Semur-en-Auxois, p. 9-28, 2014. hal-03315617

**HAL Id: hal-03315617**

**<https://hal.science/hal-03315617>**

Submitted on 22 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ce plan doit  
mettre apres  
le fuel. 2. 197.

# Plant & Pourtrait de la ville d'Authun.



- |   |  |
|---|--|
| A L'eglise Cathedrale.                      | V S. André, loigné le portail antique de S. André maître.  |
| B S. Lazare.                                | X Portail d'Aron antique, hors lequel, est loigné une petite Chapelle des Penitens de Marchault. |
| C S. Jean de la croix, sous Sainct Lazare.  | Y L'hospital.  |
| D La maison Episcopale.                     | Z Petite Eglise Parochiale.  |
| E L'eglise Collegiale.                      | 1 Petite Chapelle dehors Irédict Marceau.  |
| F S. Quentin.                               | 2 Le pôt d'Arion, hors l'enclos des vieilles murailles   |
| G La porte mastron.                         | 3 Le pont S. Andoche.  |
| H La porte de Breuil.                       | 4 Riviere d'Arion.   |
| I La porte de Fluché.                       | 5 La lanitoys.   |
| K La porte des banes.                       | 6 La tour près la riviere.   |
| L Reneau, où sont les prisons.              | 7 La pyramide du mont Concabaire.  |
| M S. Elprit hotei Dieu, dans la haie ville. | 8 S. Blais.  |
| N S. Branchet.                              | 9 S. Claude for un mont.   |
| O Les Cordeliers.                           | 10 Le mont Dieu.   |
| P Le champ S. Ladre.                        | 11 S. Roch, prieuré.   |
| Q S. Andoche, Abbaye de femmes.             |  |
| R S. Pierre.                                |  |
| S S. Jean le grád, Abbaye de femmes.        |  |
| T S. Jean l'Euangeliste.                    |  |

100 PAS  
MESURE  
DE CENT  
PAS

SEPTÉTRION

ORIENT

OCCIDENT

MIDY

# Neuf récits de sièges de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

Hervé Mouillebouche, UMR 56298 ARTEHIS

À l'heure où l'on entend dire et redire, avec plus ou moins de bonne foi, que l'archéologie est en train de découvrir un autre Moyen Âge et qu'elle seule peut apporter des sources nouvelles, ce n'est pas sans un brin de provocation que j'ai proposé d'approcher les enceintes urbaines bourguignonnes d'un point de vue strictement littéraire. Car, pour qui veut se donner la peine de bien lire le latin médiéval, les vieux textes classiques édités et paraphrasés depuis des siècles ont encore beaucoup de choses à dire. Et, s'ils ne prétendent pas à l'objectivité minérale et monumentale du mur de pierre, eux seuls sont les dépositaires et les interprètes du sens que l'homme du Moyen Âge donnait à ces murailles.

Cette petite étude sur les récits de sièges bourguignons ne prétend pas être exhaustive. J'ai sélectionné quatre sièges célèbres, illustrés par neuf textes littéraires, qui m'ont semblé présenter une cohérence et des résonances intéressantes. J'ai donc laissé tomber la prise de Chalon dans la *Chronique de Frédégaire*, qui n'est guère qu'une simple mention, et la prise de Vézelay rapportée par Hugues de Poitiers, car il s'agit plutôt d'une révolte urbaine. Je me suis arrêté chronologiquement au siège de Châtillon de 1187 et je n'évoquerai donc pas la quinzaine de sièges bourguignons de la guerre de Cent ans (La Charité, Semur, Autun...), les sièges de l'invasion de 1477, ni le fameux siège de Dijon en 1513, qui retient mon attention dans un autre cadre.

◀ *Plan de la ville d'Autun en 1575, dessiné par Belleforest (sud en haut), édité par MUNSTER, Cosmographie universelle... t. 1, p. 293.*

## Le siège d'Autun de 676

### Contexte

1. AASS, octobre, I, p. 355-491 ; siège p. 470. MGH, *ss rer. Merov.*, V, p. 249-362. *Passiones Leudegarii episcopi et martyris Augustodunensis*, siège p. 303.

La vie de saint Léger d'Autun est la meilleure source – et quasiment la seule – sur le *regnum francorum* à la fin du VII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'évêque Léger, comme avant lui Éloi ou Didier de Cahors, fait partie de ces grands aristocrates qui accèdent au sommet du pouvoir par l'élection épiscopale. Dans un monde pré-grégorien, peu marqué par saint Augustin, il ne vient à l'idée de personne que le pouvoir politique et militaire devrait prioritairement être exercé par des laïcs. Léger est donc un grand évêque politique, faiseur de roi, défenseur des privilèges de l'aristocratie bourguignonne, et bientôt maire du Palais. Comme il arrive souvent, l'exercice du pouvoir entraîne des rivalités exacerbées et Léger se retrouve confronté à la haine farouche de son compétiteur austrasien Ébroïn. L'histoire tourne en faveur de ce dernier, qui envoie une armée assiéger Autun en 676. Léger y fut pris, et mis à mort deux ans plus tard avec une cruauté qui n'est pas forcément légendaire. Quelques années après sa mort, alors qu'Autun et Poitiers se disputent la dépouille d'un évêque que la *vox populi* a déjà canonisé, un moine de Saint-Symphorien d'Autun rédige une première *vita*, dans laquelle on trouve un beau récit du siège. Il s'agit donc d'un texte précoce, par un témoin oculaire du siège et par un auteur qui a sans doute connu Léger. Certes, les hagiographes du Moyen Âge, pas plus que les journalistes contemporains, ne se sentent tenus ni à l'exactitude ni à la vérité. Il s'agit d'un texte de commande et les innombrables vertus prêtées au saint sont un discours rhétorique convenu. Aussi la personnalité de Léger nous demeure-t-elle totalement inaccessible. S'agit-il d'une grande âme qui cherchait à appliquer les principes évangéliques au plus haut niveau d'un royaume miné par la violence, ou bien d'une quelconque crapule livrée par les Autunois contents de se débarrasser d'un prélat népotiste et simoniaque ? Si la *vita* ne permet pas d'apporter des réponses à ce genre de question, elle est en revanche d'un grand secours pour étudier un siège du VII<sup>e</sup> siècle. En effet, même si l'hagiographe plagie, enjolive ou simplifie, même si le siège qu'il rapporte n'est pas celui d'Autun, et même s'il n'y a pas eu de siège à Autun, il ne peut pas faire autrement que de décrire un siège du VII<sup>e</sup> siècle. Dernière limite de ce récit : le sujet de l'hagiographie n'est pas le siège d'Autun, mais la vie de Léger. Le siège n'apparaît donc qu'à l'arrière plan, comme un décor de fond. Il s'agit d'une information brute mais incomplète. On ne peut donc tirer aucune conclusion des silences du texte.

### La préparation du siège

Quand l'armée d'Ébroïn est annoncée, Léger reconnaît que son ennemi a reçu de Dieu « une telle puissance qu'il peut persécuter, perdre, piller, incendier, tuer<sup>2</sup> ». Ces cinq verbes nous donnent déjà le programme d'un siège classique mérovingien. Même si le massacre de la population n'est pas certain, le pillage et l'incendie semblent un paysage plus ordinaire. Face au danger, Léger précoc-

2. *Terrenus homo si talem a Deo acceperit potestatem, persequatur, comprehendat, praedet, incendat, interficiat.*

## Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

nise de « fortifier par la vertu et les âmes, et les défenses de la ville<sup>1</sup>. » Si son exhortation à « tout le peuple de la ville<sup>2</sup> » ressort du topos hagiographique, on peut retenir que le siège est mis par une armée de guerriers, mais que la défense de la ville est l'affaire de tous les résidents.

Après le jeûne d'usage (qui est stratégiquement peu recommandable avant les efforts et les privations du siège), Léger « parcourut l'enceinte des murs avec le signe de la croix et les reliques des saints, et il toucha la terre devant toute les entrées des porte<sup>3</sup> ». On a ici, transcrit en style hagiographique, une inspection militaire des fortifications. Les murailles d'Autun sont alors, grosso modo, les murs romains qui entourent le *castrum*. Elles semblent entretenues de longue date, puisque l'évêque n'y fait procéder à aucuns travaux importants. On ne sait si ce circuit se fait par un cheminement au sommet des murs ou par l'extérieur. Néanmoins, l'évêque « touche terre » (*terrae adherens*) devant chaque porte, ce qui pourrait évoquer un chemin de ronde interrompu au niveau des portes. Sans pousser trop loin l'interprétation, on remarque que l'auteur accorde beaucoup plus d'importance aux portes qu'aux tours, pourtant nombreuses autour du *castrum* d'Autun.

« Le peuple des environs (*undique*) par crainte des ennemis, se retira dans la ville (*urbs*)<sup>4</sup> ». C'est une curieuse manie qu'ont les peuples des récits médiévaux de s'entasser là où ils sont sûrs d'être massacrés. Si l'arrivée des troupes austrasiennes était annoncée quelques heures à l'avance, le peuple des environs, y compris des faubourgs de la ville, avait tout intérêt à se réfugier dans l'inextricable forêt de Planoise plutôt que derrière les murs romains. Néanmoins, l'évocation du retrait montre que la défaite n'était pas certaine, et que les murailles de la ville pouvaient encore faire illusion face à des assiégeants peu motivés.

Une fois le peuple entré, on ferme les portes et on renforce les défenses : « *et meatus portarum forte obturassent serratu et super omnia stabilissint in ordine propugnacula* ». Mot à mot, on obture le passage des portes avec « *forte serratu* ». Même si *seratura* peut désigner une serrure, il faut sans doute garder ici le sens large et initial du mot, c'est-à-dire fermeture. Les portes ont été puissamment condamnées, barricadées, peut-être murées. En effet, au cours du siège, on fait descendre les émissaires par les murailles<sup>5</sup>, preuve qu'on ne peut plus utiliser les portes. Et le siège se termine quand Léger, « marchant courageusement vers les portes, en fait ouvrir les barrières<sup>6</sup>. » On voit donc qu'il n'y a aucune défense sophistiquée devant les entrées, et donc qu'aucune sortie offensive n'était possible pour les assiégés.

La défense est également assurée par les « *propugnacula* ». Ce terme, assez fréquent en latin médiéval, ne signifie pas « se battre en avant », mais vient du verbe « *propugnare* » qui signifie se défendre. Ces défenses sont généralement situées en hauteur, puisqu'on voit très souvent des défenseurs monter aux *propugnacula* (voir ci-dessous les sièges de Sens et Châtillon). Ici, le déterminant « *super omnia* » a peut-être une valeur topographique. On ne peut donc pas, absolument, traduire *propugnacula* par créneaux (même s'ils sont probables), mais le terme montre que la défense active était assurée par un aménagement spécifique du sommet des murailles qu'il fallait « *stabilire in ordine* ».

1. *Muniamus ergo virtutibus animam simul et civitatis custodiam...*

2. *Commovens igitur universum urbis illius populum...*

3. *cum signo crucis et reliquias sanctorum murorum circumiens ambitum, per singulos etenim aditus portarum terrae adherens...*

4. *Itaque cum ob metum hostium certatim populi undique se recipissent in urbe...*

5. *Cum subito his Meroaldo abbate per muri repagulum parassent discensum...*

6. *ad portarum aditus perrexit intrepidus, apertisque claustris...*

# Études de textes

## Le siège

Peu de temps après, la cité fut assiégée (*vallatur*) par l'armée. Le verbe *vallatur* est sans ambiguïté : l'armée austrasienne installe un *vallum*, c'est-à-dire un retranchement. Creuser une circonvallation autour d'Autun ne semble donc pas une perspective absurde pour l'auteur.

Le siège semble établir un blocus complet (*cum ad agmen hostium esset civitas obsidione valida*), mais les Austrasiens essaient de précipiter la victoire par leurs assauts. L'auteur n'évoque ni sape, ni machine de jet, ni échelle d'assaut. L'ennemi « avec des lanciers de traits, avec des incendies, s'efforce de toute part de pénétrer dans la ville<sup>1</sup> ». La juxtaposition des traits et des incendies fait penser à des flèches incendiaires, qui peuvent réduire les capacités défensives de la ville notamment si elles tombent sur des toits de chaume. Mais le texte dit bien que les ennemis essaient de pénétrer dans la ville « avec des incendies ». On peut dès lors penser qu'ils mettent le feu aux portes, technique qui est déjà évoquée par Végèce. Mais ils peuvent également mettre le feu à des éléments de bois sur les murailles (hourds) ou en avant des murailles. Cette hypothèse est renforcée quand au lit qu'au soir du premier jour, le saint prélat « arrêta le combat de tous les avant-murs (*omne supermurale*)<sup>2</sup> ». Ce terme est un *unicum*. Il est donc bien difficile de savoir ce que l'auteur a voulu dire. La plupart des éditeurs et traducteurs y voient une coquille pour « *antemurale*<sup>3</sup> ». Mais il serait étonnant que les Autunois se soient battu dans les lices après avoir fait murer les portes. Il s'agit plutôt d'une formule maladroite pour désigner les aménagements des sommets des murs, qui pourraient être inflammables.

Ce siège d'Autun, sans grande surprise, nous apprend donc que le VII<sup>e</sup> siècle n'est pas un siècle de grande technicité. On continue d'investir et d'entretenir les murailles antiques, mais les assaillants ne mettent plus guère en œuvre la poliorcétique antique.

## Le siège d'Auxerre de 998/1003

### Contexte

Le deuxième siège de notre dossier est celui que le roi Robert le Pieux fit devant Auxerre et devant le monastère Saint-Germain autour de l'an mil. L'affaire est racontée par Raoul Glaber, qui était vraisemblablement moine à Saint-Germain au moment des faits et qui rédige ses souvenirs vers 1030. Son récit est repris au XI<sup>e</sup> siècle dans la *Geste des évêques d'Auxerre*, puis à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans la *Geste des abbés de Saint-Germain*, qui essaient de récupérer à leur profit un récent miracle de leur glorieux fondateur.

Raoul Glaber rapporte que le roi Robert descendit en Bourgogne l'année qui suivit la mort du duc Henri, et il situe cette mort « la troisième année avant l'an mil », ce qui conduit à établir une date absolue en 998. Or, d'après d'autres sources, le duc serait mort en 1002, soit la troisième année *après* l'an mil. Dans ce cas, le siège aurait eu lieu en 1003<sup>4</sup>.

1. *Hostes vero, cum telorum jacula, cum incensia festinanter undique insistebant inrumpere civitatem...*

2. *conspesuit omne supermurale conflictum...*

3. FOURACRE (Paul), GERBERDING (Richard A.), *Late merovingian France : history and hagiography, 640-720*, Manchester University Press, 1996, p. 240.

4. ARNOUX (Mathieu) (éd. et trad.), *Raoul Glaber, Histoires*, Turnhout : Brepols, 1996, p. 120, n. 46.

## Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

### *Le récit de Raoul Glaber*

Raoul Glaber prétend que le roi était accompagné de 30 000 normands, ce qui est bien sûr fantaisiste. Arrivé devant Auxerre, « le roi en fit le siège (*obsidione circumdedit*). Il resta longtemps, se fatiguant par de multiples assauts sans pouvoir s'emparer de la ville qui, dit-on, n'avait jamais été prise, ni par la ruse, ni par la force<sup>1</sup>. » Comme pour le siège d'Autun, la ville est sans doute défendue par la muraille du bas Empire, soigneusement entretenue jusqu'à l'an mil<sup>2</sup>. Comme à Autun, on parle d'assauts répétés, et Raoul Glaber ne remarque aucune technique poliorcétique particulière. Comme à Autun, la ville résiste, ce qui aurait tendance à montrer que les techniques de siège étaient rudimentaires et inefficaces.

Ne pouvant prendre la ville, « le roi se tourna avec tout l'appareil de la guerre (*universo bellico apparatu*) vers le *castrum* de Saint-Germain pour s'en emparer. » Ce *castrum* est bien une fortification, puisqu'il est « redoutable par ses fortifications de terre<sup>3</sup> ». Aussi les traducteurs de Raoul Glaber ont-ils traduits *castrum* par « château », de même qu'ils rendent par « cités et châteaux » les « *civitates et castra* » que le roi épargne après son départ. Or, ce terme anachronique introduit une ambiguïté. L'opposition entre une ville collective et un château privé se dessine fort tard au Moyen Âge. En l'an mil, le *castrum* est une enceinte, un habitat groupé généralement fortifié, qui ressemble à l'*oppidum* celtique ou au *castrôn* byzantin. La *civitas* étant elle-même une fortification, la distinction entre *civitas* et *castrum* ne peut se faire que sur la taille et l'équipement de l'agglomération. Il est donc préférable, dans ce contexte, de rendre *castrum* par bourg, ce dernier terme évoquant aussi par son étymologie un caractère fortifié.

Le bourg monastique avait été « fortifié (*vallaverat*) par l'armée du comte Landry et par les familiers du monastère ». Le terme *vallare* évoque une fois de plus (sans certitude) une fortification de terre. Il n'est pas étonnant de voir des monastères, bâtis souvent à l'extérieur de l'enceinte urbaine, se doter d'une fortification autonome. Ce qui est plus étonnant ici, c'est que l'initiative revient à l'armée du comte Landry et non à l'abbé. Ce sont également les troupes du comte qui défendent le bourg monastique. En effet, celui-ci est contigu à la ville (*heret civitati*) ; le roi avait expulsé l'abbé et les moines, n'en laissant que huit « pour garder les reliques du confesseur<sup>4</sup> ». Ces « gardiens des reliques » ne sont pas des défenseurs armés, puisqu'ils restent dans le *castrum* avec l'accord du roi ; leur rôle est uniquement liturgique. Ce ne sont donc pas les huit moines qui ont résisté au « 30 000 normands », mais vraisemblablement l'armée du comte d'Auxerre, qui pouvait passer librement de la cité au bourg.

Au bout de six jours, le roi attaque « aux premières lueurs de l'aube ». Le détail est assez récurrent dans les récits de siège (on le retrouvera à Châtillon). Il ne s'agit pas de prendre les assiégeants au saut du lit, ni d'attendre l'heure légale de perquisition, mais plutôt de se donner un maximum de temps afin que les efforts du jour ne soient pas anéantis par la tombée de la nuit. Et c'est

1. *Deveniens quoque primitus rex cum omni exercitu civitatem Autisioderum, eam obsidione circumdedit. Qui diu ibi crebris assultibus fatigatus residens, non adversus eam prevaluit, que fertur numquam fraude vel hoste fuisse decepta.*

2. SAPIN (Christian), *Archéologie et architecture d'un site monastique. 10 ans de recherche à l'abbaye saint-Germain d'Auxerre*. Auxerre : CEM ; Paris : CTHS, 2000.

3. *Relicta namque civitate, rex cum universo bellico apparatu convertit se ad castrum beati presulis Germani expugnandum, quod munito aggere prepollens heret civitati. Vallaverat enim illud Landrici comitis exercitus necnon ejusdem loci familiares viri, hostium siquidem metuentes sacri regis diremptionem.*

4. *fratres octo, tantum numero qui ad confessoris custodiam relictii fuerant...*

## Études de textes

1. *Nam ejusdem castris  
universa capacitas ita repleta  
est in hora prelii teterrima  
nebula, ut nemini hostium a  
foris pervius foret jaculandi  
aditus, cum ab intro repugnan-  
dibus cernerent se gravi cede  
prosterni.*

2. *mutu divino territus cum  
multa cede suorum inde  
rediens...*

3. *cupientes inibi ad expu-  
gnandam urbem sibi presidium  
collocare...*

précisément une nuée obscure qui vient au secours du monastère assailli. Le roi s'est-il simplement fait surprendre par la nuit ? C'est possible, car dès l'aube, l'assaut a été retardé par l'arrivée impromptue d'Odilon de Cluny. La plaidoirie de l'abbé dure quelques heures, puisque l'assaut n'est finalement donné qu'à la troisième heure du jour. Et le combat « durait déjà depuis longtemps » quand saint Germain éteignit la lumière. « Au moment de l'assaut, tout l'intérieur du bourg fut rempli d'une nuée très obscure, empêchant les ennemis d'ajuster leurs traits à l'extérieur, alors que les assiégés les massacraient depuis l'intérieur<sup>1</sup>. » La formulation compliquée montre bien que Raoul Glaber a du mal à rendre le caractère miraculeux de l'événement. Il n'y eut pas d'éclipse en France en 1003 (ni en 998) ; la nuée pouvait donc provenir d'un orage, de la tombée de la nuit, ou de la fumée d'un incendie, qui aurait paradoxalement gêné les attaquants.

### *Les récits des gestes des évêques et des abbés*

La *Geste des évêques d'Auxerre* ne s'étend guère sur le siège. Quelques détails repris de Raoul Glaber (la ville qui, dit-on, n'avait jamais été prise ; le roi paré de son armure) montrent que le rédacteur de la *Geste* connaissait le texte du moine clunisien. Bien sûr, il omet de recopier que l'évêque Hugues était le seul bourguignon à être passé du côté du roi. Quant au miracle, il est évoqué sans détail : « les ennemis furent pétrifiés par la volonté du Seigneur<sup>2</sup> », ce qui révèle finalement la grande probité du rédacteur.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un moine de Saint-Germain, Guy de Munois, entreprend d'écrire l'histoire des abbés de son monastère. Le récit du siège est un peu plus développé. Il repart du texte original de Raoul Glaber, auquel il ajoute quelques détails : la ville est défendue par le comte Landry, les français veulent prendre le bourg Saint-Germain « pour y établir leur position pour prendre la ville d'assaut<sup>3</sup> », et on fait apparaître opportunément l'abbé Heldric aux côtés d'Odilon de Cluny. Il s'agit donc uniquement d'extrapolations de bon sens, qui n'impliquent pas la consultation d'autres sources. Le miracle est également légèrement corrigé, avec des ténèbres à l'extérieur et une lumière à l'intérieur, ce qui nous donne un très bel exemple de récit miraculeux en construction.

Le siège de la cité d'Auxerre, puis du bourg Saint-Germain, s'est donc soldé par un échec et, sur le chemin de la Bourgogne, le roi Robert le Pieux brûle tout « à l'exception des cités et des bourg » (*preter civitates et castra*). Il peut s'agir, de la part de Raoul Glaber, d'une transition facile vers des récits beaucoup plus favorables à Robert le Pieux. Il peut s'agir aussi d'un indice de la faiblesse des armées de l'an mil face à des villes et des bourgs, qui peut-être avaient fait des progrès dans la mise en œuvre des fortifications de terre.

### Le siège de Sens par les Vandales en 715

Il n'y a jamais eu de siège à Sens en 715, ni pas les Vandales, ni par les Sarrasins<sup>1</sup>. Pourtant, il existe trois récits différents de ce siège fictif. Pour comprendre cette situation paradoxale, il est nécessaire de présenter le stemma compliqué des chroniques sénonaises.

Les plus anciennes annales de Sens, commencées dès le IX<sup>e</sup> siècle, sont les *Annales de l'abbaye Sainte-Colombe*. Or, ce premier document ne note aucun trouble à Sens 715.

Le premier récit du siège de Sens par les Vandales apparaît dans l'*historia Francorum senonensis*, rédigée à Sens à partir de 1015. Pour comprendre comment s'est construit un tel récit historique, il faut se replacer dans le contexte de sa rédaction<sup>2</sup>. Alors que les capétiens s'installent durablement sur le trône de France, l'archevêché de Sens est plutôt favorable au parti carolingien. Sens avait notamment soutenu le raid du roi Lothaire sur Aix-la-Chapelle en 978 et la ville avait subi un siège des Saxon lors de leur attaque de représailles. En 1015, c'est ce dernier siège, glorieusement repoussé, que l'on a en tête en rédigeant l'*historia francorum*. Or, cette histoire n'est pas une chronique, mais une œuvre savamment construite. Le siège de Sens pas les Vandales en 715, et la ville sauvée par l'intercession du saint évêque Ebbon, sert d'événement annonciateur du siège de 978, tout en lui donnant un sens eschatologique.

Comme souvent, l'événement n'est pas totalement inventé. L'auteur fait seulement une extrapolation un peu rapide entre une victoire de Charles Martel à Cologne et la terrible invasion des Vandales, quelques années plus tôt il est vrai, mais qui avait bien pu passer par Cologne.

Le récit du siège est assez bref. On note tout de même que les « Vandales » attaquent « avec des traits et des engins<sup>3</sup> », ce qui témoigne d'un certain progrès par rapport aux deux sièges précédents. Visiblement, l'auteur a en tête le déroulement du siège de 978. Et comme le but du récit était de montrer le bon droit – confirmé par l'aide divine – du parti carolingien en 978, l'*historia francorum* se sent autorisée à introduire dans la bataille le courage miraculeux de l'évêque Ebbon, dont on ne connaissait que l'existence. Une soixantaine d'années plus tard, quand les moines de Saint-Pierre-le-Vif commencent à rédiger leur propre chronique, ils recopient, vraisemblablement en toute naïveté, le texte de l'*historia francorum senonensis*, en donnant néanmoins un caractère plus nettement miraculeux à la victoire d'Ebbon.

Cette soudaine redécouverte d'un événement méconnu – et pour cause ! – du passé sénonais va réactiver la mémoire de l'évêque injustement oublié. On retrouve ses reliques, qui sont offertes à la vénération des fidèles, et on écrit sa *vita*, dont le moment clef est bien sûr la défense de la ville contre les Vandales. Ce texte, rédigé au XII<sup>e</sup> siècle, ne cherche à décrire ni un siège vandale, ni un siège de 715, ni le siège réel de 978, mais, avec un anachronisme absolument constant au Moyen Âge, il peint un siège du XII<sup>e</sup> siècle. Aussi, pour la première fois dans la littérature bourguignonne, on peut percevoir un progrès dans la poliorcétique et dans la défense des places. Tout d'abord, les « Vandales » commencent par

1. Voir notre étude plus large sur les Sarrasins : MOUILLEBOUCHE (Hervé), « Un autre mythe historiographique : le sac d'Autun par les Sarrasins », *Annales de Bourgogne*, t. 82, 2011, p. 5-35.

2. EHLERS (Joachim), « Die historia francorum Senonensis und der Aufstieg des Hauses Capet », *Journal of Medieval history*, 1978, t. 4, n° 1, p. 1-25.

3. *arte jaculis et machinis*

## Études de textes

« bloquer les murs de l'enceinte » (*moenia castris obstuxit*) et garder les portes pour empêcher toute sorties aux assiégés. Depuis le siège d'Autun de 676, la logique s'est donc inversée. Ce ne sont plus les assiégés qui murent les portes pour une défense passive, mais les assiégeants, pour empêcher une défense active.

Comme dans les deux textes précédents, les « Vandales » attaquent « avec des traits et des engins » (*jaculis et machinis*), mais l'hagiographe d'Ebbon extrapole et modernise avec des « machines, balistes et pierrières » (*machinas, balistas, tormenta*) « et autres instruments de même usage. » En face, les valeureux sénonais « montent aux créneaux » (encore des *propugnacula*) et lancent des projectiles (non précisés : flèches, carreaux, ou simples pierres jetées du haut des hourds ?)

Enfin, les assaillants essaient d'incendier les machines de siège, mais l'opération est curieusement formulée : « *hostiumque machinamenta ignivomis spiculis penetrata dejiciunt* ». Mot à mot : ils *dejiciunt*, donc ils lancent, sur les *hostium machinamenta penetrata* des *spiculis ignivomis*. Ces « dards vomissant le feu » qui pénètrent dans les machines ennemies pourraient être des flèches incendiaires. Mais, dans ce cas, c'est plutôt la machine incendiée qui vomit du feu. L'autre solution serait que ces dards soient en fait des tubulures chargées de déverser un produit incendiaire (feu grégeois) à l'intérieur des machines d'approche : béliers et tours d'assauts. Cette dernière interprétation est d'autant plus crédible que, le siège n'ayant pas eu lieu, l'hagiographe pouvait laisser libre cours à son imagination et gratifier ses ancêtres sénonais des techniques défensives les plus sophistiquées.

### 1187 : Philippe Auguste prend le château de Châtillon-sur-Seine

#### *La campagne de 1187*

Notre dernier dossier illustre maintenant un événement bien réel, confirmé par de nombreuses chroniques et actes de la pratique. En mars 1187 (n. st), Philippe Auguste, au début d'une campagne militaire contre la Bourgogne, assiège et prend le château et la ville de Châtillon. Il est encore un jeune roi (22 ans), mais règne depuis 7 ans déjà et se bat tant bien que mal pour repousser au nord le comte de Flandre et à l'ouest les Plantagenets. La raison de l'intervention en Bourgogne est discutée. L'historien officiel du régime, Rigord, prétend que l'auguste souverain allait défendre des églises opprimées. Il s'agit d'un alibi conventionnel, maintes fois utilisé dans l'historiographie des premiers capétiens. Et cette version officielle n'est guère confirmée par les annalistes monastiques bourguignons, qui ne se réjouissent guère de cette intervention royale. En revanche, comme le remarque Ernest Petit, Hugues III vient de signer une alliance offensive et défensive avec Henri, roi des romains et fils de Frédéric Barberousse<sup>1</sup>. Il s'agit là d'un début de coalition que le roi doit défaire au plus vite.

Rigord commence par insister lourdement sur le bon droit du roi. Le duc aurait notamment extorqué 30 000 £ parisi aux églises bourguignonnes. Cette somme, si elle n'est pas fantaisiste, pourrait aussi être une cause de l'intervention royale en Bourgogne.

1. PETIT (Ernest),  
*Histoire des ducs de  
Bourgogne de la race  
capétienne*, t. 3. Dijon :  
Lamarche, 1889, p. 17.

## Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

Le récit de Rigord est assez court. Le roi met le siège devant le château (*castrum obsedit*), fait dresser des machines de siège (*erectis in circuitu machinis*) et lance l'assaut après deux ou trois semaines. Les troupes royales ont peu de pertes : quelques morts, quelques blessés secourus par le secours de la médecine (*alii vulnerati beneficio medicine pristinae sanitati sunt restituti*). L'historien se gardera de tirer des conclusions sur le développement de la médecine de guerre. Rigord est médecin et historiographe ; en tant que médecin, il vante les mérites de son art ; en tant qu'historiographie, il minimise les pertes humaines de l'armée royale. Quand le château est pris, le roi y place ses propres gardes.

Si l'on suit Rigord, il n'est donc question ni de blocus, ni de famine, ni de sape. La stratégie consiste à affaiblir les murailles en les bombardant pendant trois semaines, puis à lancer l'assaut de ce qui reste, en ménageant les hommes et le matériel.

### *La préparation du siège*

Le texte de Guillaume Le Breton, rédigé entre 1214 et 1224, s'inspire visiblement de la trame de Rigord. Mais la Philippide est une épopée rédigée en vers, qui sacrifie aux règles du genre. Aussi, quand on y voit « des rochers qui tournoient sous l'effort des balistes », et « des français à l'abri des boucliers liés », on peut se demander si le poète ne s'inspire pas très directement d'un texte antique. Pourtant, un rapide passage du vocabulaire du texte au détecteur de plagiat montre que l'auteur ne recopie aucun texte latin antique édité, et le vocabulaire, comme les techniques poliorcétiques, sont bien ceux de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Le texte commence par une présentation extrêmement précise et réaliste des bourguignons : « ces nobles hommes dont la race est sans pareille au monde par la valeur militaire, le sens, la science, la philosophie, l'art, l'élégance, la mise et la beauté<sup>1</sup> ». . . Puis il décrit les préparatifs de Hugues III pour préparer la forteresse, préparatifs que l'auteur ne pouvait connaître. . . Certes, le texte peut s'inspirer de l'état des défenses que les assaillants ont rencontré, voire d'un éventuel témoignage. Plus certainement, il s'agit d'une interpolation littéraire, mais qui est d'autant plus intéressante qu'elle représente un cas général de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. De plus, Guillaume Le Breton, chapelain du roi, devait être particulièrement au fait des dernières trouvailles en matière de défense militaire. Tout au plus peut-on craindre que le siège qu'il raconte soit plutôt un tableau de 1214 qu'un fidèle portrait de la bataille de 1187.

La « garnison » de Châtillon est constituée d'armes, de soldats (sergents et chevaliers) et de provisions (blés)<sup>2</sup>. On est étonné de ne pas y trouver les réserves de vin, qui sont plus souvent mentionnées dans les comptes de châtellenie que dans les épopées héroïques. Guillaume Le Breton semble faire la différence entre le « *castrum* » de Châtillon, c'est-à-dire la ville forte, et le « *castellum*, muni de toutes ces choses en abondance », qui semble désigner le réduit défensif, dont une tour subsiste aujourd'hui près de l'église Saint-Vorles.

1.V. 591-595 : ...*virorum,*  
*Nulla quibus toto gens est acceptior*  
*orbe*  
*Militia, sensu, doctrinis, philosophia,*  
*Artibus ingenuis, ornatu, veste,*  
*nitore.*

2.V. 596-600 :  
*Unde timens regem dux premuni-*  
*verat illum*  
*Omnibus ad bellum rebus quibus*  
*est opus, armis*  
*Robustisque satellitibus cum milite*  
*multo ;*  
*Sufficiensque viris frumentum*  
*providus heros*  
*Congerit, et farcit castellum rebus*  
*abunde,*  
*Ne quid desit eis in toto tempore*  
*belli.*

## Études de textes

L'auteur parle ensuite des aménagements de la fortification. « *Hurdari turres et propugnacula [facit]* ». C'est-à-dire : il fait hourdir les tours et les défenses (sommiales). On a ici une représentation classique et précoce du hourd démontable, qu'on installe en cas de siège. Le texte ne spécifie pas que le hourd est en encorbellement, porté par des boulins fichés dans la maçonnerie. Le hourdage dont il est question peut être constitué de toutes sortes de claies qui renforcent les parties hautes de la défense.

On renforce aussi la base des murs : « *muros subtus fulciri facit* ». Le verbe *fulcire* signifie étayer, soutenir. Il peut s'agir d'une reprise en sous-œuvre, d'un talus ou d'un glacis. Mais, pour la première fois, on a mention d'une possible sape.

Enfin, « il fait ménager des fenêtres longues et étroites, pour que le veilleur diligent, en se cachant habilement, lâche ses traits porteurs de mort<sup>1</sup> ». Comme je l'ai déjà signalé il y a quelques années, ces archères, qui sont toujours visibles dans le mur du cimetière de Châtillon, n'auraient pas été si soigneusement décrites s'il elles n'avaient pas constitué un élément nouveau, capable de susciter un étonnement poétique<sup>2</sup>. En outre, l'auteur souligne le caractère létal de ces « traits porteurs de mort ». On peut y voir un écho, une allusion peut-être, au concile de Latran II qui avait interdit l'usage de l'arc et de l'arbalète dans les guerres entre chrétiens<sup>3</sup>.

Enfin, on surcreuse et on élargit les fossés qui entourent la muraille (*nihilominus amplificari / Atque profundari cingentes menia fossas*). On imagine aisément qu'une ville dans l'attente d'un siège, si elle avait un peu de temps et de main d'œuvre, ne devait pas se priver de ce surplus de sécurité bon marcher.

### *Le siège de Châtillon*

Guillaume Le Breton, avec des accents virgiliens, décrit ensuite les négociations, le regroupement des troupes puis l'avancée du roi-enfant sur Châtillon. Contraint à trois jours d'attente à Mussy-sur-Seine, il envoie des éclaireurs (*exploratores*) le renseigner sur les défenses de Châtillon. Là encore, c'est une pratique assez courante, qui laisse surtout des traces dans les archives des villes, surtout quand les malheureux éclaireurs se font prendre... Le rapport inquiet des éclaireurs sur la puissance des murailles et sur l'importance des troupes sert bien sûr à rehausser la future victoire du roi, mais elle n'est pas invraisemblable. Le premier rôle d'une forteresse est d'inciter l'ennemi à renoncer à l'attaquer. Aussi, les bourguignons ont sans doute fait leur possible pour donner à leurs murailles un aspect redoutable et pour induire les observateurs à surestimer les troupes disponibles.

Des vers 640 à 688, Guillaume Le Breton mélange en une seule action la mise en place du siège, la préparation d'artillerie et l'assaut. Mais la précision du vocabulaire correspond assez bien à ce que l'on peut savoir des sièges du début du XIII<sup>e</sup> siècle. L'action commence, comme il se doit, à l'aube, à l'heure ou la rosée se pose sur les pavots<sup>4</sup>. Les troupes royales entourent les murailles, comme à Sens, non pas pour empêcher un ravitaillement, mais pour interdire toute sortie<sup>5</sup>.

1. V. 108-110 : *aptarique fenestris Strictis et longis, ut strenuus arte latentis Emittat lethi prenuncia tela satelles*

2. MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les Maisons fortes en Bourgogne du nord du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. Dijon : EUD, 2002, p. 201.

3. *Sacrorum consilium*, t. 21, p. 533, canon 29 : *de ballistariis et sagittariis : « Artem autem illam mortiferam et Deo odibilem ballistariorum et sagittariorum adversus Christianos et catholicos exerceri de caetero sub anathemate prohibemus »*

4. V. 640 : *Tempore quo neque nox neque lux, sed utrumque videtur Quo piger oppressos aperiri somnus ocellos Vix permittit adhuc, quando placidissimus implet Rore papavereo venas*

5. V. 646 : *Nec patet egressus prodire volentibus extra Qui non militibus forte obsitus atque maniplus.*

## Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

Au lever du jour, les assiégés montent aux courtines (*cives ... ascedunt menia*) et se hâtent de verrouiller les portes (*portas / agmine confuso festinant obdere*). La précision est curieuse, car on imagine mal que les portes étaient restées ouvertes la nuit. Néanmoins, on voit que la fermeture est assurée mécaniquement (le verbe *obdere* suggère un système de verrou). Les issues ne sont plus murées comme aux temps mérovingiens, car la défense active nécessite de pouvoir sortir de la place à tout moment.

Les deux vers suivants (653–654) sont ambigus. La traduction mot à mot serait :

Les claies et les mantelets / sur leurs épaules / ils transportent / en haut des murailles  
Si quelque ruine apparaît / d'en farcir le trou / ils s'efforcent<sup>1</sup>.

J. Calmette et H. Drouot, qui avaient publié une traduction de ce texte en 1912, rattachent « en haut des murailles » au vers suivant<sup>2</sup>. « Du sommet des murailles, s'ils aperçoivent un vide, ils s'emploient à en boucher l'ouverture ». Mais on pourrait tout aussi bien lire le complément de lieu avec ce qui précède : ils transportent claies et mantelets (*crates et pluteos*) en haut des murailles. Les *crates* pourraient alors être les claies des hourds et les *pluteos* les mantelets de créneaux. On peut enfin, plus simplement, lire les deux vers ensemble, pour comprendre que claies et mantelets servent à boucher les trous repérés au sommet des courtines. La réparation paraît bien tardive et ne peut se comprendre que si les tirs d'artillerie ont déjà commencé.

Côté assaillants, on envoie des blocs de rochers tournoyants avec des « *mangonellorum tormentis* ». L'expression est un peu redondante. *Mangonellus* désigne une pierrière à contrepoids fixe<sup>3</sup> ; *tormentum* signifie corde, cabestan, cabestan à roue ou engin de jet<sup>4</sup> (comme dans la *Vie de saint Ebbon*). Ici, il désigne peut-être spécifiquement la roue ou la fronde du mangonneau. Le mangonneau donnait effectivement un mouvement de rotation à son projectile, ce qui est bien noté dans le poème.

« *Sous les coups répétés, les hourds brisés se détachent / et apparaissent ouverts sur les créneaux crevassés*<sup>5</sup>. » La description est belle et se passe de commentaire. Les pierrières s'attaquent aux défenses sommitales. Les clayonnages des hourds sont rapidement hors d'usage et les créneaux se lézardent. Il faut donc du temps à cette artillerie mécanique pour créer une brèche dans la muraille.

Au sol, les archers ont gagné le « *fossarum summa* », i.e. « le sommet des fossés ». Comme le fossé est généralement au pied de la muraille et que celle-ci est en train de s'effondrer sous les coups des mangonneaux, gageons que les archers sont plutôt sur la contre-escarpe que sur l'escarpe. Pour tirer, ils se protègent derrière des « *cratibus intextis et parmīs undique junctis* ». Les *crates intexti* sont des claies entrecroisées, des fascines mobiles, qui ne posent pas de problèmes. On est plus dubitatif en revanche sur les *parmae* qui se touchent de toute part. En effet, ce terme désigne un petit bouclier rond, aussi serait-on tenté de suivre la traduction d'Ernest Petit, qui imagine les boucliers formant une tortue. Mais comme, d'une part, il est difficile de tirer à l'arc en tenant un ou plusieurs boucliers, et que d'autre part le mot *parma*

1. V. 653–654 : *crates*  
*Et pluteos humeris comportant ;*  
*menibus altis,*  
*Si qua ruina patet, farcire foramina certant.*

2. CALMETTE (Joseph),  
DROUOT (Henri), *La Bourgogne, choix de textes précédés d'une étude*. Paris, Laurens, 1912. (Coll. Anthologies illustrées ; les provinces françaises)

3. BEFFEYTE (Renaud), *Les machines de guerre au Moyen Âge*. Rennes : Ouest-France, 2000.

4. KIRCHSCHLAGER (Michael),  
STOLLE (Thomas), « Das Teufliche Werkzeug : Entstehung und Geschichte der Weißenseer Steinschleuder », in : WAGENER (Olaf), LASS (Helko) (s. dir.), ... *Werfen hin in steine / Größe und nicht kleine... Belagerungen und Belagerungsanlagen im Mittelalter*. Frankfurt-am-Main : Peter Lang, 2006.

5. V. 670–671 : *Ictibus assiduis*  
*hurdicia fracta recedunt*  
*Et disjuncta patent per propugnacula rime...*

## Études de textes

est inusité au Moyen Âge, il est prudent d'y reconnaître un simple emprunt littéraire à Virgile, qui n'a pas plus de valeur historique que la rosée des pavots dans les prés bourguignons.

À l'abri derrière leurs fascines mobiles, au pied des fossés (donc à 20 ou 30 m de la muraille) les archers couvrent les défenses sommitales, pour empêcher l'accès aux hourds, et notamment pour qu'on n'y amène pas de pierre. Couverts par les archers, les sapeurs peuvent alors combler les fossés (*aggere complentur fosse*) et l'on dresse des échelles (*scalis erectis*) le long des murs. On ne peut pas comprendre cette dangereuse escalade sans la présence des archers qui neutralisent les défenseurs. De même qu'on ne peut pas comprendre la fuite un peu rapide des défenseurs sans l'existence d'une position de repli plus sûre : la *summa arcem*, le sommet de la citadelle où ils se réfugient pour sauver leur vie<sup>1</sup>. On sait que dans la fortification philippine, il n'y a pas de hiérarchie de défense en profondeur, afin que les soldats ne soient pas tentés de désertir les positions avancées. C'est ce qui s'est passé à Châtillon. C'est du moins ce que raconte Guillaume Le Breton.

Avant même la chute du château, le pillage de la ville commence. Sous la plume de Guillaume, la pénible scène devient un simple partage du butin, le roi rétribuant ses fidèle serviteurs avec les biens saisis. Peu de temps après, la forteresse (*arx*) est abattue (*fracta*)<sup>2</sup>, et l'on y fait de nombreux prisonniers.

### Conclusion

Ces 9 textes et 4 sièges ont donc montré une nette évolution, et dans le récit, et dans la poliorcétique. On est grosso modo passé d'une défense complètement passive à Autun en 676 (on mure les portes) à une défense beaucoup plus active à Sens et à Châtillon. Les engins balistiques, absents d'Auxerre en 998, sont la clef du succès à Châtillon en 1187. La faim et la soif ne sont jamais évoquées : l'assaut à l'aube intervient toujours avant que ne survienne la famine. Le pillage et surtout le feu sont en revanche omniprésents : on le craint à Autun en 676 ; il est question de nuées et de lumières à Auxerre en 1003, et les assiégés le retournent contre leurs agresseurs à Sens en 715-978. Curieusement, ni Rigord ni Guillaume Le Breton ne l'évoquent à Châtillon. Si l'on se fiait aux historiens d'Île-de-France, on pourrait louer la retenue des troupes royales, ou penser que cette campagne de 1187 était une escarmouche ritualisée, d'un suzerain qui venait chercher son hommage par la force pour mieux mettre en scène la clémence d'Auguste. Mais les textes bourguignons viennent contredire l'histoire officielle. La chronique brève de Saint-Bénigne, écrite au moment des faits, ne retient d'ailleurs que l'incendie : « *rex Castellionem cepit et combussit*<sup>3</sup> ». Le roi prit et brûla Châtillon. Le pillage et l'incendie semblent donc bien les constantes les plus pérennes de la guerre de siège au Moyen Âge

1. V. 686 : ...*victis cedentibus, atque Agmine condenseo summam prendentibus arcem Ut salvare queant modico vel tempore vitam.*

2. V. 693-694 : *Protinus arx ipsa brevius spe fracta resedit, Incumbensque solo patuit victore recepto...*

3. Chronique brève de Saint-Bénigne, *Recueil des Historiens*, t. 18, p. 741 ; *MGH*, ss, t. 5, p. 46.

# Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

## Les textes

### I. Le siège d'Autun de 676

A. dans la *Vita prima* de saint Léger

AASS, octobre, I, p. 355-491 ; siège p. 470. MGH, *ss rer. Merov.*, V, p. 249-362. *Passiones Leudegarii episcopi et martyris Augustodunensis*, siège p. 303.

[En 676, Ébroïn, maire du palais d'Austrasie, envoie une armée, commandée par Diddon et Waimer, se saisir de Léger, évêque d'Autun et maire de Bourgogne. Léger refuse de fuir et fait distribuer le trésor épiscopal aux pauvres.]

[22] L'homme de Dieu, qui était plein de l'esprit de sagesse, dit ces paroles à ses frères : « [...] **Fortifions donc en même temps notre âme par les vertus, et les défenses de la ville** [*muniamus ergo virtutibus animam simul et civitatis custodiam*], afin que l'un et l'autre ennemis ne trouvent point d'accès par où ils puissent nous mettre en péril. » Animant ainsi tout le peuple de la ville, il prescrivit un jeûne de trois jours, **il parcourut l'enceinte des murs** [*murorum circumiens ambitum*] **avec le signe de la Croix et les reliques des saints et il toucha la terre devant toutes les entrées des portes**, priant avec larmes le Seigneur que, s'il l'appelait au martyr, il ne permît pas que le peuple qui lui était confié tombât en captivité. Et cela arriva comme il l'avait désiré.

[23] Le peuple des environs, par crainte des ennemis, se retira dans la ville ; **on ferma le passage des portes avec de puissantes fermetures** [*forte serratu*], **et au-dessus on renforça les défenses** [*super omnia stabilissint in ordine propugnacula*]. L'homme de Dieu ordonna qu'on fit entrer tout le monde dans l'église, et leur demanda à tous leur indulgence, les priant de lui pardonner, si, en les reprenant, comme il avait coutume de le faire, pour l'observation de la sainte discipline, il avait blessé quelqu'un d'eux par ses paroles. Car l'homme de Dieu, qui marchait vers sa passion, savait qu'il ne sert de rien d'aller au martyr si le cœur n'a pas été d'avance purifié de tout sentiment haineux et échauffé du feu de la charité. Aussi n'y eut-il dans cette multitude aucune âme assez dure, quelque offensée qu'elle pût être, pour ne pas renoncer pieusement à toute malice.

Peu de temps après, **la ville fut assiégée** [*vallatur*] **par l'armée**, et le jour même les deux troupes combattirent avec violence jusqu'au soir. Mais lorsque la ville fut complètement assiégée et entourée par l'armée ennemie qui patrouillait jour et nuit en vociférant comme des chiens, l'homme de Dieu vit que le péril de la ville était imminent. **Il arrêta le combat de tous les avant-murs** [*omne supermurale*] et parla ainsi à son peuple : « Cessez, je vous le demande, de combattre ces gens ; s'ils sont venus seulement à cause de moi, je suis prêt à satisfaire leur volonté et à calmer, à mes dépens, leur fureur. Toutefois, pour ne pas paraître sortir aveuglément, envoyons un de nos frères leur demander pour quelle cause ils assiègent la ville ». Aussitôt, **on fit descendre par la barrière des murs** [*repagulum muri*] l'abbé Méroald, et, arrivé auprès de Diddon, il lui dit : « Si nos péchés nous ont attiré ce traitement, je vous prie de vous ressouvenir de cette sentence évangélique où le Seigneur a dit : « Si vous ne pardonnez point aux hommes lorsqu'ils vous ont offensé, votre Père ne vous pardonnera point non plus vos péchés » ; et celle-ci : « Vous serez jugés selon que ce vous aurez jugé les autres ». Et il le pria de faire cesser l'attaque et de recevoir tel rachat qu'il voudrait. Mais le cœur de ces gens, comme autrefois celui du roi d'Égypte, avait la dureté de la pierre, et Méroald ne put en rien les amollir par les divines paroles. Diddon lui répondit avec menaces qu'il ne cesserait pas l'attaque de la ville jusqu'à ce qu'il eût pris Léger et assouvi dans son sang le désir insensé de leur fureur ; à moins qu'il ne jurât fidélité à ce Clovis qu'ils avaient faussement fait roi : c'était là un prétexte feint, et tous assuraient avec serment que le roi Théodoric était mort.

[24] L'homme de Dieu ayant entendu ces paroles, répondit de la sorte : « Qu'il soit connu de vous tous, tant mes frères et amis que mes ennemis et adversaires, que tant que Dieu voudra me conserver en vie, je ne m'écarterai point de la fidélité que j'ai promise, devant le Seigneur, à Théodoric. Je suis résolu à offrir mon corps à la mort plutôt que de souiller mon âme par une honteuse infidélité. »

Lorsque les ennemis eurent entendu ces paroles, ils commencèrent aussitôt à attaquer de toute part la ville, **en lançant des traits et en incendant**. Alors Léger dit adieu à tous ses frères, communia avec le pain et le vin, raffermi leurs âmes inquiètes, leur recommanda, comme le Christ à ses disciples, la mémoire de sa passion, **marcha intrépidement vers les portes, et, ayant fait ouvrir les barrières** [*apertisque claustris*] se présenta spontanément aux ennemis devant la cité. Les adversaires, ravis, reçurent leur proie comme le loup s'empare d'une innocente brebis, et, inventant le plus odieux traitement, lui arrachèrent les yeux de la tête. On le vit dans ce tourment supporter d'une manière surnaturelle l'extraction par le fer. Plusieurs hommes illustres, alors présents, attestent qu'il ne souffrit point qu'on lui liât les mains, qu'aucun gémissement ne sortit de sa bouche au moment où on lui arracha les yeux, et que, louant Dieu, il continua toujours de chanter les psaumes.

# Études de textes

## 2. Le siège d'Auxerre de 998/1003

A. d'après Raoul Glaber, livre II, VIII-15, vers 1030

RAOUL GLABER, *Histoires, traduites et présentées par Mathieu Arnoux*, Turnhout : Brépols, 1996, p. 120-121.

15. [...] L'année suivante [998] le roi Robert monta en Bourgogne avec une grande armée de combattants, emmenant avec lui Richard, comte de Rouen, avec trente mille Normands, parce que les Bourguignons lui étaient rebelles et ne voulaient pas le recevoir dans les cités et les bourgs [*civitatibus et castris*] qui avaient appartenu au duc Henri, c'est-à-dire son oncle. Bien plus, ils se les étaient partagés entre eux. Aussi, arrivant tout d'abord avec toute son armée devant la ville d'Auxerre, **le roi en fit le siège [obsidione circumdedit]. Il resta longtemps, se fatiguant par de multiples assauts sans pouvoir s'emparer de la ville qui, dit-on, n'a jamais été prise, ni par la ruse, ni par la force. Aussi, abandonnant la ville, le roi se tourna avec tout l'appareil de la guerre [universo bellico apparatu] vers le bourg du bienheureux pontife Germain pour s'en emparer. Celui-ci, redoutable par ses fortifications de terre [munito aggere prepollens], était contigu à la ville. En effet, il avait été entouré de retranchements [vallaverat] par l'armée du comte Landri** et par les hommes du lieu, car la sainte communauté craignait les pillages des ennemis. Sur ces entrefaites arriva auprès du roi courroucé Odilon, le vénérable abbé du monastère de Cluny, désireux d'intervenir auprès des deux parties afin que des honneurs soient rendus au roi, que la concorde entre les princes soit consolidée, et que la paix de la patrie soit assurée. Mais, voyant qu'il ne pouvait réaliser ce qu'il avait décidé, **il exhorta les huit frères – c'est le nombre de ceux qui étaient restés pour garder les reliques du confesseur**, les autres avaient été contraints de partir avec l'abbé Heldric par ordre du roi – à rester assidus à la prière, pour que la miséricorde de Dieu leur épargne un tel siège, à eux et au monastère.

16. **Donc, alors que se levait le sixième jour du siège**, le roi, transporté d'une grande colère, revêtu de sa cuirasse et de son casque, stimula toute l'armée de ses paroles, ayant avec lui Hugues, évêque de cette ville, le seul de tout le parti bourguignon à s'être rallié au roi.

Le roi était prêt pour la bataille lorsque arriva l'abbé Odilon dont on a déjà parlé, qui lui fit des reproches et le blâma de venir combattre, les armes à la main, contre un si grand ministre de Dieu, assavoir Germain, qui, comme on peut le voir dans le récit de sa vie, sut si bien, avec l'aide de Dieu, apaiser les conflits et résister à la sauvagerie des rois. Sans prêter attention à ces paroles, ils s'avancèrent vers leur but, **entourant le bourg comme une couronne**, et lancent l'assaut pour le prendre. Le combat fut long et acharné entre les deux parties, quand arriva l'aide de Dieu pour ceux de sa maison. En effet, au moment de l'assaut, tout l'intérieur du bourg fut rempli d'une nuée très obscure, si bien que, **de l'extérieur, aucun accès ne s'ouvrait aux ennemis pour tirer, et, de l'intérieur, il est clair que les défenseurs leur infligeaient un vrai massacre**. Ainsi, ayant perdu de nombreux hommes et surtout des Normands, ils abandonnèrent le bourg intact, se repentant trop tard d'avoir levé les armes contre un lieu si insigne. [...]

Le jour suivant, le roi sortit d'Auxerre et s'avança jusque dans les régions de haute Bourgogne, détruisant tout par le feu à l'exception des cités et des bourgs. Après cela, il revint en France puis, plus tard, s'étant réconcilié avec les Bourguignons, il devint l'heureux possesseur de toute la région.

B. d'après les *Gestes des évêques d'Auxerre* (entre 1041 et 1076)

SOT (Michel) et al., *Les gestes des évêques d'Auxerre*, Paris, les Belles Lettres, 2002, t. I, p. 250-251.

Ensuite, le roi Robert réunit une solide armée, tant de la nation des Francs que de celle des Normands. Accompagné de Richard, le très puissant duc des Normands, il occupa et dévasta presque toute la Bourgogne. Quand il fut arrivé devant la cité d'Auxerre pour s'en emparer – **ce qui, disait-on, ne s'était encore jamais produit – les habitants de la ville lui résistèrent courageusement. Sur ces entrefaites, alors que l'armée entière du roi et le roi lui-même, paré de son armure, voulaient assiéger le bourg de saint Germain**, ils furent terrifiés par la volonté du Seigneur et se retirèrent avec de lourdes pertes pour pénétrer par la Saône jusqu'en Bourgogne supérieure, en compagnie d'Hugues.

## Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

### 3. Le pseudo-siège de Sens par les « Vandales » en 715

A. dans l'*Historia francorum senonensis*, rédigée à Sens à partir de 1015  
MGH, ss, IX, (1851), p. 364-369.

« L'an du seigneur 715 mourut Dagobert le jeune, le 14 des calendes de février, qui régna sur la France pendant 5 ans.  
- La seconde année après sa mort, Charles Martel se battit pour la première fois contre Radbod à Cologne, pendant le règne de Théoderic, fils du dessus-dit Dagobert le jeune.

- À cette époque, le peuple impie des Vandales commença à dévaster la Gaule. À cette époque, les églises furent détruites, les monastères renversés, les villes prises, les maisons dévastées, les châteaux [*castra*] détruits, les hommes massacrés en grand nombre, et partout le sang des peuples fut abondamment répandu. Cette terrible tempête détonnait sur toute la Gaule, tandis que les Vandales l'écrasaient sous les flammes et le fer. **Parvenant à la cité de Sens, ils commencèrent de l'investir avec des traits et des engins** [*arte jaculis et machinis*]. Voyant cela, le prélat de cette ville, appelé Ebbon, sortant de la cité avec les siens et confiant dans la force divine, massacra les assiégeants de la ville. Et, comme ils fuyaient, il les poursuivit jusqu'à ce qu'ils soient retournés dans leur pays. »

B. Dans la *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif*, dite de Clarius (1075-1096)  
BAUTIER (Robert-Henri) et GILLES (Monique), (éd. et trad.), *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, dite de Clarius*, Paris : CNRS, 1979, p. 84-113.

« À cette époque, le peuple Vandale commença à dévaster la Gaule ; les églises furent détruites, les monastères renversés, les villes prises, les maisons dévastées, les châteaux détruits et les hommes massacrés. Dans toute la Gaule, les Vandales écrasent tout. **Arrivant à la cité de Sens, ils commencent à l'investir avec des traits et des engins** [*jaculis et machinis*]. Voyant cela, saint Ebbon s'offrit au péril pour les brebis qui lui sont confiées, et, sortant de la cité avec les siens, confiant dans la force divine, il les contraignit à abandonner le siège de la cité [*urbe obsidione*]. Une telle peur envahit alors les troupes Vandales, qu'elles désespérèrent de survivre sinon en cherchant à fuir. Et pendant qu'ils fuyaient, ils furent poursuivis jusqu'à ce qu'ils aient atteint nos frontières, réduits d'un grand nombre. En effet, aveuglés par le mérite du saint prélat, ils se tournaient les uns contre les autres. Une grande part mourut et ceux qui s'échappèrent rentrèrent chez eux dans la confusion. Ainsi, Dieu tout puissant a libéré le peuple de la ville de la persécution des Vandales par le mérite de saint Ebbon. »

C. Dans la *vita Ebbonis* (XII<sup>e</sup> s.)  
BHL 2 360 ; AA SS OSB, III, 1, p. 649-652 ; AA SS, août, t. 8, p. 99.

« À cette époque, la nation Vandale, quittant son pays, s'avança pour terrasser la Gaule et, dispersée sur tout son territoire, elle y répandait abondamment les carnages de sa cruelle barbarie. Elle enlevait les villes, pillait les victimes, détruisait les places fortes [*oppida*], renversait les monastères et réduisit la plus grande partie de la Gaule à la désolation. Après de nombreux carnages, **elle parvint à la cité de Sens, bloqua les murs de l'enceinte** [*moenia castris obstruxit*] **et garda soigneusement les portes pour n'offrir aucune issue aux citoyens. Peu après, elle construisit des machines, balistes, pierrières** [*machinas, balistas, tormenta*] **et tout autre instrument de même usage et attaqua les murs avec grand mépris. En face, les citoyens, redoutant la chute de leur ville, renforcèrent les points les plus faibles, montèrent aux créneaux** [*propugnacula conscendunt*], **lancèrent des projectiles et détruisirent les engins des ennemis en y introduisant des dards crachant du feu** [*hostiumque machinamenta ignivomis spiculis penetrata dejiciunt*]. Voyant cela, la gente barbare, parce qu'elle était démente, vivement impressionnée par ce venin, souffrait violemment de se voir repoussée. Aussitôt, elle se regroupa tout autour et s'efforça de contenir le foyer, sans craindre les flammes brûlantes. Et ce n'est pas merveille si les citoyens, se voyant submergés, le supportèrent difficilement. Tristement, ils allèrent voir l'évêque et lui demandèrent un sage conseil. Lui, immédiatement, adressa au Christ une prière par de puissants gémissements afin que le peuple qui lui était confié ne fut pas soumis au pillage. Ayant formulé sa prière et assuré son peuple de l'aide divine par la bénédiction sacrée, il leur enseigna que la victoire n'est pas offerte aux plus nombreux, mais délivrée au petit nombre du seigneur. Puis il ordonna d'ouvrir un passage vers les sauvages, et, alors que tous les autres restaient dans l'affliction, avec un petit nombre, sûr de la victoire, il s'opposa à ceux qui doutaient fortement. Ils firent confiance dans la clémence céleste qui jamais ne retire sa protection

## Études de textes

à ceux qui se confient en elle. Alors, les bataillons ennemis cherchèrent le réconfort de la fuite et se criblèrent mutuellement de coup avec leurs propres javelots, comme des bacchantes. Cependant, les chrétiens, revenant de la bataille enrichis des dépouilles et réjouis de cette victoire tombée du ciel, rendaient gloire de tout leur cœur au Sauveur, qui daigne s'occuper de rétribuer ses serviteurs. »

### 4. La prise de Châtillon-sur-Seine par Philippe-Auguste (mars 1187)

A. d'après Pierre Rigord (vers 1196)

RIGORD, *Histoire de Philippe-Auguste*, chap. 34 à 36. Éd. Delaborde, 1882.

#### *La liberté des églises accordée par le roi*

34 - Les rois de France avaient toujours eu le désir de garder les églises dans leur liberté. Aussi, quand ils donnaient des terres en garde aux princes, ils décidèrent de garder ces églises sous leur propre pouvoir et leur protection, afin que les princes à qui les rois avaient confié les terres à garder n'aient pas la hardiesse d'imposer des péages, des tailles ou autres exactions aux églises ou aux clercs qui servent le Seigneur. Cependant, le duc de Bourgogne avait infligé aux églises des terres qui lui étaient confiées de fréquentes exactions, sans respecter les immunités royales. Aussi, le roi Philippe, ayant entendu les plaintes des religieux, fit avertir très doucement le duc deux ou trois fois par tous ses amis. Pour Dieu et pour la foi qu'il devait au roi de France, il devait rendre ce qu'il avait pris aux églises et ne plus rien leur demander. S'il refusait de leur rendre cet argent, le roi en tirerait vengeance.

#### *Le siège de Châtillon*

35 - Le duc de Bourgogne vit que la volonté du roi très chrétien était fermement établie dans le Seigneur, tant en actes qu'en paroles. Fort troublé, il quitta donc la cour et revint en Bourgogne. En effet, la majesté royale lui avait ordonné de rendre aux églises, quoiqu'il lui en coûtât, la somme de trente mille livres parisis qu'il leur avait extorquée de force, et de réparer les violences infligées au roi. Mais le duc refusa de s'exécuter en demandant toujours de nouveaux sursis sous de faux prétexte. Alors, Philippe, le toujours Auguste roi de France, se fit violence pour prendre les armes. Le chevalier du Christ réunit son armée et entra en Bourgogne pour y combattre. Pour la défense des églises et la liberté des clercs (le peuple ainsi que le clergé avait en effet été opprimé), **il mit le siège devant le château qu'on appelle Châtillon. Quinze jours ou trois semaines plus tard, après avoir fait installer des machines autour du château, le roi lança vigoureusement l'assaut. Dans la bataille, les assiégeants comme les assiégés perdirent quelques hommes ; d'autres, blessés, recouvrèrent leur première santé par le secours de la médecine. Enfin le roi obtint la victoire. Il prit le château de Châtillon et le mit en sécurité en y plaçant ses propres gardes.**

#### *La restauration de la paix*

36 - Le duc de Bourgogne vit qu'il ne pouvait pas résister au roi très chrétien. Écoutant de sages conseils, il vint se jeter aux pieds du roi. Il demanda grâce et promit de donner entière satisfaction aux églises et aux clercs serviteurs de Dieu, selon ce qu'avait décidé la cour royale. Mais Philippe-Auguste était suffisamment prévenu contre la méchanceté des hommes de la terre – en effet, toutes leurs pensées n'ont, de tout temps, d'autre but que le mal. Il chercha donc à assurer l'avenir, pour lui et pour les églises. En effet, il avait entendu dire souvent par ceux qui avaient eu de longues conversations avec son père de bonne mémoire Louis, que ce duc de Bourgogne offensait souvent ce roi. Fréquemment convoqué à la cour, il y venait, et rassurait le roi par tous les moyens, en obéissant à ses ordres et en se soumettant à tout le reste. Mais, quand il était de retour en Bourgogne, il ne craignait pas d'offenser à nouveau le très pieux Louis. Le roi Philippe, suffisamment prévenu de ces faits et d'autres semblables, reçut du duc, à titre de gage, une caution importante, à savoir trois bons châteaux, avec l'accord suivant. Le roi les garderait et posséderait tant que le duc n'aurait pas entièrement restitué les trente mille livres aux églises. Mais, peu de temps après, le roi tint conseil avec ses amis les plus sûrs, et rendit ces trois châteaux au duc. En plus, comme le duc ne pouvait pas rendre par ses propres moyens la somme d'argent demandée, il lui céda, par un don royal, le fief qu'il attendait pour la seigneurie de Vergy. La paix ainsi renforcée, Philippe, le roi toujours Auguste, louant et magnifiant Dieu, revint glorieusement avec les siens en son palais de Paris.

## Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

B. d'après Guillaume le Breton (entre 1214 et 1224)

GUILLAUME LE BRETON, *La Philippide*, L. 1, vers 666 - 697

- 580 Dans ce sol non moins fécond, l'heureuse Beaune,  
ville des vins, se terrait avec de nombreuses autres cités,  
invitant les esprits à mener de rudes guerres aux vins rougissants.  
Couches, Semur, Flavigny, Mussy, Avallon :  
Cette terre fertile, et presque toute la riche Bourgogne,  
– heureuse est-elle quand ses enfants jouissent de la paix –  
était justement soumise à son autorité paternelle,  
de même qu'il était soumis au roi.  
En outre, il y a un château [*castrum*], nommé **Châtillon,**  
**noble bourg, gloire des Bourguignons, forteresse du royaume.** [*munitio regis*]
- 590 Un fleuve roule au milieu son eau tranquille,  
c'est la Seine, père et instructeur de ces nobles hommes  
dont la race est sans pareille au monde  
par la valeur militaire, le sens, la science, la philosophie,  
l'art, l'élégance, la mise et la beauté.  
Aussi, le duc, redoutant le roi, avait-il pourvu ce château  
**de tous les moyens convenables à la guerre :**  
**des armes, de robustes sergents et de nombreux chevaliers ;**  
**héros prudent, il y avait amassé le blé indispensable aux hommes,**  
**il avait muni la forteresse [*castellum*] de toutes choses en abondance,**  
**afin qu'il ne pût rien manquer aux défenseurs durant toute la guerre.**
- 600 **Il fait garnir les tours et les créneaux de hourds, [*Hurdari turres et propugnacula*]**  
**renforcer la base des murs, ménager des fenêtres**  
**longues et étroites, pour que le veilleur diligent, en se cachant habilement,**  
**lâche ses traits porteurs de mort ;**  
**Le temps presse. Hâtivement, on élargit**  
**et l'on surcreuse les fossés qui ceignent les fortifications ;**  
aucun accès ne s'offrira à l'assaillant  
et de tous côtés le château sera inexpugnable.
- Le roi envoie alors au duc un message de paix,  
610 et lui conseille de mettre fin à ses mauvais desseins.  
Mais le duc ne tient pas compte du conseil, et accable plus durement  
l'église ; sans contenir sa fureur,  
il spolie le clergé et le patrimoine du Christ.  
Le roi, réitérant ses pieux conseils, n'obtient aucun progrès,  
mais sa fureur s'enflamme, alors même qu'il veut la contenir ;  
Et sa fureur s'empare de la matière de ce mal,  
Ce mal que le roi voulait éviter. [...]
- 621 Méprisant l'enfance, mais sans se prendre pour un roi,  
le roi enfant, indigné, réunit une armée, s'envole,  
et se hâte d'atteindre la retraite bourguignonne,  
accompagné d'une bien faible troupe ; car l'impétuosité de sa colère  
ne lui permettait pas d'attendre ceux qu'il avait fait appeler.  
Et déjà il laisse derrière lui la Champagne ; la campagne de Brie  
se dissipe, puis Troyes ; en effet, il a rapidement rasé les murailles de Bar  
et le noble hôte se transporte dans les murailles de Mussy,  
il y attend ses troupes pendant trois nuits ;
- 630 cinq compagnies le suivent à la hâte.  
**Durant ces trois jours passés dans la vallée de Mussy,**

## Études de textes

**Il apprend, par des éclaireurs dignes de foi, [certis exploratoribus]  
Quelle sorte de forteresse [munitio] est Châillon, ses armes,  
combien et quels hommes le duc Eudes [en fait Hugues III] y a installés.**

Mais ni la configuration des lieux, convenablement défendus  
par des troupes si nombreuses, ni les bataillons très braves  
de tant de chevaliers réfugiées à l'intérieur du château  
n'effrayèrent son âme. Sans attendre

**il mit le siège, en entourant les murs de ses bataillons.**

640 À l'heure qui n'est ni le jour, ni la nuit, mais les deux,

Quand le sommeil indolent permet à peine d'ouvrir  
les yeux engourdis, quand la grande douceur remplit  
de rosée les pétales du pavot, l'enfant diligent,

**autour du château qui contient en lui-même**

**une grande surface de terre, dispose ses enseignes et ses armées. [signis et armis]**

**Il ne reste aucune voie pour ceux qui voudraient sortir,**

qui ne soit pleine de chevaliers et de bataillons.

Cependant, l'aurore annonciatrice du soleil  
avait chassé les ténèbres et la lumière était rendue au monde.

650 Les habitants [cives], à leur lever,

**se voient assiégés de toutes parts. Ils montent aux courtines, [ascendunt menia]**

**ils se hâtent en troupes confuses pour fermer les portes,**

**ils emportent sur leurs épaules des claies et des mantelets [crates et pluteos] au sommet des  
courtines ;**

**s'ils aperçoivent quelque ruine, ils s'emploient à boucher l'ouverture.**

Tel le labeur de la fourmilière, qu'un passant  
ou un berger a heurtée de son bâton :

point d'ordre, les bestioles se précipitent çà et là,  
s'évertuent à qui mieux mieux d'un zèle affairé  
à réparer les débris de leurs cellules.

660 De même les assiégés, pèle mèle, se précipitent sur les murs, dans les rues,

sur les places. Tous admirent comment

le roi a pu si vite encercler les murs,

d'où il a pu tirer tant de guerriers qui couvrent les champs,

d'où il a pu en si peu de temps faire venir tous ces gens d'armes

pour en composer une armée solide et compacte.

**Le roi, pour ne point perdre de temps,**

**presse nuit et jour les travaux du siège**

**et stimule de sa personne l'ardeur des troupes.**

**Les rochers tournoient sous le jet des mangonneaux, [mangonellorum tormentis]**

670 **les hourds [hurdicia], frappés de coups assidus, s'effondrent**

**et des brèches s'ouvrent dans les créneaux ébranlés [disjuncta propugnacula] ;**

**A l'abri de leurs claies entrelacées et de leurs boucliers collés l'un contre l'autre**

**[Cratibus intextis et parmis undique junctis]**

**ayant déjà, sans traîner, gagné le haut des fossés,**

**par petits groupe, les troupes lancent des pluies de flèche**

**pour qu'aucun n'ose monter au sommet des murailles**

**ni courir, comme il en est l'usage, aux créneaux, [per propugnacula]**

**ou tirer des flèches, ou amener des rochers**

**que les défenseurs pourraient lancer du haut des murs.**

**Les fossés sont comblés [Aggere complentur fosse] et sous les murs**

680 **des échelles sont dressées ; d'agiles gardes, rapidement,**

## Neuf récits de siège de ville dans la Bourgogne du Moyen Âge

tandis que le roi est présent partout,  
comme des écureuil, grimpent à la muraille.  
Déjà, Manasses Mallevoie, admirable de légèreté,  
Déjà le chevalier de Barre, à la tête de sa troupe  
escaladent les échelles en déployant toutes sortes de forces ;  
les voilà sur les murs ; les vaincus s'enfuient  
et, en foule dense, rejoignent le sommet de la citadelle, [*summam arcem*]  
pour y défendre leur vie, ne serait-ce qu'un instant.

Tous les biens saisis sur l'opulence de ce riche bourg,  
690 et dont le roi peut désormais disposer,  
il les distribue en premier lieu, naturellement, aux vaillants attaquants,  
Et il en garde une juste part pour son fisc.

**Bientôt la citadelle elle même est écrasée ;  
ses ruines, jonchant la terre, ouvrent un passage au vainqueur.**

On y capture d'innombrables citoyens [*cives*], avec de nombreux chevaliers,  
Et surtout l'héritier légitime du duc  
pris avec les autres, qui plus tard fut le duc Eudes.